



Gratification minimale stages

Par **NATACHA**, le **28/11/2008** à **13:39**

Pour les stages de plus de trois mois, le montant de la gratification[s] minimale [/s] est de 398.12 euros mensuels pour 151.67 h.

Est-ce que l'on peut inclure dans ce montant des avantages en nature de type, restauration ou hébergement pour des stages en hotellerie restauration?

Merci d'avance pour votre réponse.